

# Invitation

Assemblée générale ordinaire

Mardi 23 avril 2013, 10 h 00

St. Jakobshalle Bâle



*Bringing plant potential to life*

**syngenta**

Bâle, le 13 mars 2013

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à **l'Assemblée générale ordinaire de Syngenta SA**, qui aura lieu comme suit :

Date: **Mardi 23 avril 2013, 10 h 00**  
(ouverture des portes à 8 h 30)

Lieu: **St. Jakobshalle Bâle, Brüglingerstrasse 19–21, 4052 Bâle**

### **Ordre du jour\***

#### **1 Rapport annuel 2012**

- 1.1 Approbation du rapport annuel, y compris des comptes annuels et des comptes du groupe pour l'année 2012
- 1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération

#### **2 Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction**

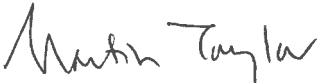
#### **3 Emploi du bénéfice résultant du bilan 2012 et fixation du dividende**

#### **4 Élections au Conseil d'administration**

- 4.1 Réélection de Michael Mack
- 4.2 Réélection de Jacques Vincent
- 4.3 Élection d'Eleni Gabre-Madhin
- 4.4 Élection d'Eveline Saupper

#### **5 Élection de l'organe de révision**

Au nom du Conseil d'administration de Syngenta SA :



Martin Taylor  
Président

\* Traduction : seul le texte original de l'invitation en allemand fait foi  
Pour tout renseignement pratique, veuillez consulter les dernières pages de cette brochure

## Propositions et commentaires

### **1 Rapport annuel 2012**

#### **1.1 Approbation du rapport annuel, y compris des comptes annuels et des comptes du groupe pour l'année 2012**

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport et des comptes.

#### **1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner son accord au système de rémunération (pages 15–18 du Corporate Governance Report and Compensation Report/Corporate-Governance-Bericht und Entschädigungsbericht 2012). Ce vote est consultatif.

### **Commentaire**

Le rapport sur les rémunérations illustre les principes et les éléments de la rémunération chez Syngenta. En accord avec les recommandations du « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance », le Conseil d'administration soumet aux actionnaires le système de rémunération dans une votation. Le vote est consultatif.

### **2 Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres ainsi qu'aux membres de la direction.

### 3 Emploi du bénéfice résultant du bilan 2012 et fixation du dividende

Le Conseil d'administration propose d'employer le bénéfice résultant du bilan 2012 comme suit :

Bénéfice reporté	CHF 2 320 355 510
Bénéfice de l'exercice 2012	CHF 1 622 607 272
Bénéfice disponible	CHF 3 942 962 782
Dividende proposé	CHF -884 698 415
Attribution aux réserves libres	CHF -200 000 000
Report à nouveau	CHF 2 858 264 367

#### Commentaire

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale un dividende brut pour l'exercice 2012 de CHF 9,50 par action. Aucun dividende ne sera versé sur les actions propres détenues par Syngenta SA et ses filiales. Le dividende sera versé net, après déduction des impôts et frais éventuellement dus.

Le montant total à verser comme dividende se détermine selon le nombre d'actions ayant droit au versement d'un dividende au 24 avril 2013 et sera adapté en conséquence.

Sous réserve de l'approbation du dividende par l'Assemblée générale, le dividende sera versé le 30 avril 2013 à tous les actionnaires qui détiendront des actions Syngenta à la clôture de la bourse le 24 avril 2013.

## Propositions et commentaires

### 4 Élections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose le renouvellement des mandats de M. Michael Mack et M. Jacques Vincent pour trois ans chacun.

En outre, le Conseil d'administration propose l'élection de M<sup>me</sup> Eleni Gabre-Madhin et M<sup>me</sup> Eveline Saupper en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration pour une durée de trois ans chacune.

### Commentaire

Selon l'article 20 alinéa 1 des statuts de Syngenta SA, la durée du mandat des membres du Conseil d'administration doit être déterminée de manière à ce que chaque année un tiers environ des membres du Conseil d'administration soit nouvellement élu, respectivement réélu. De plus, l'article 20 alinéa 3 des statuts prévoit que les membres du Conseil d'administration démissionnent automatiquement après douze années de fonction.

Les mandats de Michael Mack et Jacques Vincent arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler leurs mandats pour une durée de trois ans chacun.

Le Conseil d'administration propose l'élection d'Eleni Gabre-Madhin et Eveline Saupper en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de trois ans chacune.

#### 4.1 Réélection de Michael Mack

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Michael Mack, né en 1960, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de trois ans.

##### Commentaire

Michael Mack est membre exécutif du Conseil d'administration depuis 2008. Il est également membre du Chairman's Committee et du Corporate Responsibility Committee. Son mandat actuel arrive à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2013. Il se tient à disposition pour renouveler son mandat pour une durée de trois ans.

Michael Mack est Chief Executive Officer de Syngenta depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Auparavant, il a été Chief Operating Officer Seeds (2004–2007) et Head of Crop Protection pour la région ALENA (2002–2004) de Syngenta. Avant de rejoindre Syngenta, il a été Président de la Global Paper Division de Imerys SA, un groupe français spécialisé dans les pigments et les minéraux, poste qu'il a occupé à compter de la fusion du groupe avec English China Clays Ltd. en 1999. Au sein de cette même division, il a occupé le poste de Vice-Président exécutif pour la région Amérique et Pacifique, en même temps qu'il a été Directeur exécutif du Conseil d'administration. De 1987 à 1996, il a occupé plusieurs postes à responsabilité chez Mead Corporation. Michael Mack a été Président de la Chambre de commerce suisse-américaine (2009–2012).

Michael Mack est titulaire d'un diplôme en économie du Kalamazoo College (Michigan), il a fait des études à l'Université de Strasbourg et est titulaire d'un MBA de l'Université de Harvard.

## Propositions et commentaires

### 4.2 Réélection de Jacques Vincent

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Jacques Vincent, né en 1946, en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de trois ans.

#### Commentaire

Jacques Vincent est membre non exécutif du Conseil d'administration depuis 2005. Il est aussi membre du Compensation Committee. Son mandat actuel arrive à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2013. Il se tient à disposition pour renouveler son mandat pour une durée de trois ans.

Jacques Vincent a été Vice Chairman et Chief Operating Officer du groupe Danone à Paris de 1998 à 2008. Depuis 2010, il est membre du Conseil d'administration auprès de différentes entreprises, entre autres de Danone, Cereplast et Mediaperformance. Il a débuté sa carrière chez Danone en 1970 et a occupé depuis lors diverses fonctions financières et de direction au sein de ce groupe.

Jacques Vincent est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Centrale de Paris, d'un Bachelor in Economics de l'Université de Paris ainsi que d'un Master of Science de l'Université de Stanford.

### 4.3 Élection d'Eleni Gabre-Madhin

Le Conseil d'administration propose l'élection de M<sup>me</sup> Eleni Gabre-Madhin, née en 1964, en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de trois ans.

#### Commentaire

Eleni Gabre-Madhin est cofondatrice et CEO d'eleni LLC; l'entreprise a pour but de contribuer à la sécurité alimentaire en secondant la fondation de bourses de marchandises en Afrique. Elle est aussi fondatrice et a été CEO de la bourse de marchandises éthiopienne.

Auparavant, elle a été directrice de projets stratégiques auprès du International Food Policy Research Institute à Addis-Abeba et a travaillé pour différentes institutions, entre autres pour la Banque mondiale à Washington (2003–2004).

Eleni Gabre-Madhin est titulaire d'un diplôme de fin d'études en économie de la Cornell University, d'un Master of Science en économie agricole de la Michigan State University et d'un doctorat en économie appliquée de la Stanford University (institut pour recherches alimentaires). Son travail de recherche sur les marchés de céréales en Éthiopie a été primé comme œuvre scientifique exceptionnelle par l'American Agricultural Economics Association.



## Propositions et commentaires

### 4.4 Élection d'Eveline Saupper

Le Conseil d'administration propose l'élection de M<sup>me</sup> Eveline Saupper, née en 1958, en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de trois ans.

#### Commentaire

Eveline Saupper est partenaire et membre du Conseil d'administration du cabinet d'affaires Homburger AG à Zurich. Elle est aussi membre du Conseil d'administration de Balôise Holding AG et Hostettler, Kramarsch & Partner Holding AG.

Avant de s'affilier à Homburger en 1985, elle a travaillé comme spécialiste fiscale auprès de Peat Marwick Mitchell (à présent KPMG) à Zurich (1983–1985).

Eveline Saupper est titulaire d'un diplôme de fin d'études ainsi que d'un doctorat en droit de l'Université de Saint-Gall. Elle est titulaire du brevet d'avocat zurichois et est experte fiscale diplômée.

## **5 Élection de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose de mandater Ernst & Young SA comme organe de révision de Syngenta SA pour l'exercice 2013.

## Renseignements pratiques

### **Droit de vote**

Les actions inscrites au registre des actionnaires en date de jeudi 18 avril 2013 à 18 h 00 donnent droit au vote lors de l'Assemblée générale 2013.

### **Participation en personne / cartes d'entrée**

Les cartes d'entrée et le matériel de vote seront expédiés sur demande à partir du 27 mars 2013. La réception en temps utile est garantie pour toute demande reçue jusqu'au 18 avril 2013. En cas de changement à court terme du nombre d'actions avec droit de vote, la carte d'entrée ainsi que le matériel de vote peuvent être corrigés avant l'ouverture de l'Assemblée générale au guichet «GV-Büro» situé dans la St. Jakobshalle Bâle.

### **Octroi de procuration**

Conformément à l'article 14 alinéa 2 des statuts de Syngenta SA, les actionnaires ne pouvant participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter par leur représentant légal, un autre actionnaire titulaire de droits de vote, un représentant dont les pouvoirs sont fixés dans une directive concernant les «Nominees» ou dans une convention avec un «Nominee», par le représentant institutionnel, le représentant indépendant ou un représentant dépositaire.

Pour octroyer procuration en faveur d'un des représentants susmentionnés, nous vous prions de remplir et signer le formulaire de procuration ci-joint. L'élaboration à temps est garantie pour toute demande reçue jusqu'au 18 avril 2013.

Les représentants dépositaires au sens de l'article 689d du Code suisse des obligations sont priés de déclarer à Syngenta SA le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, mais au plus tard avant l'ouverture de l'Assemblée générale au guichet «GV-Büro» situé dans la St. Jakobshalle Bâle.

## Rapport de gestion

Le Rapport de gestion 2012 se compose :

- du rapport annuel («Annual Review» en anglais ou «Jahresbericht» en allemand) qui comprend également le rapport «Corporate Responsibility»
- du rapport de gouvernance d'entreprise et du rapport sur les rémunérations («Corporate Governance Report and Compensation Report» en anglais ou «Corporate-Governance-Bericht und Entschädigungsbericht» en allemand)
- du rapport financier («Financial Report», en anglais uniquement)

Le Rapport de gestion 2012 peut être consulté à partir du 13 mars 2013 sur [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com) ou au siège de la Société à Bâle, Schwarzwaldallee 215.

L'envoi des rapports précommandés aura lieu dès le 13 mars 2013. Les actionnaires peuvent placer, modifier ou annuler leur commande en tout temps par téléphone (+41 58 399 6133) ou par e-mail ([syngenta.aktienregister@sag.ch](mailto:syngenta.aktienregister@sag.ch)). Pour des motifs de protection de l'environnement, nous n'expédions pas de rapports sans commande préalable.

## Renseignements pratiques

### Informations concernant le déroulement de l'Assemblée générale

- Lors de la validation de votre matériel de vote, vous recevrez une fiche d'information qui vous facilitera l'orientation dans la St. Jakobshalle. Elle vous informera, entre autres, sur l'emplacement des buffets, des stands d'information, de la distribution des écouteurs et de l'eau minérale ainsi que des diverses stations de reprise. Le guichet «GV-Büro» situé dans le foyer et le guichet d'information situé au fond de la salle sont aussi à votre disposition pour tous renseignements.
- Les actionnaires qui souhaitent prendre la parole sont priés de s'inscrire avant l'ouverture de l'Assemblée générale au guichet des orateurs («Wortmelde-schalter») situé dans la salle.
- L'Assemblée générale se tiendra en allemand et partiellement en anglais, avec traduction simultanée en allemand, anglais et français.
- Les actionnaires qui quittent la salle pendant l'Assemblée générale sont priés de rendre leur matériel de vote ainsi que l'appareil de vote électronique au guichet de validation.
- Le jour de l'Assemblée générale, nous invitons les actionnaires à visiter l'exposition de Syngenta située au foyer de la St. Jakobshalle Bâle. Avant l'Assemblée générale, nous servirons du café et des croissants. À l'issue de l'Assemblée générale, nous offrirons une collation.

### Transport

Sur présentation de la présente brochure ou de la carte d'entrée à l'Assemblée générale, l'aller à et le retour de la St. Jakobshalle Bâle sont gratuits sur le réseau des transports en commun BVB/BLT (arrêt de bus ou tram «St. Jakob», bus ligne 36 ou tram ligne 14). Pour les visiteurs de l'Assemblée générale Syngenta, des places de stationnement gratuites sont disponibles au parking «St. Jakob».

**Adresse de contact**

Syngenta SA  
Shareholder Services  
Case postale  
4002 Bâle  
SUISSE

**Renseignements généraux**

T +41 61 323 9492  
F +41 61 323 5461  
E [shareholder.services@syngenta.com](mailto:shareholder.services@syngenta.com)

**Commandes de rapports de gestion  
(voir Renseignements pratiques,  
Rapport de gestion)**

T +41 58 399 6133  
E [syngenta.aktienregister@sag.ch](mailto:syngenta.aktienregister@sag.ch)

*Bringing plant potential to life*